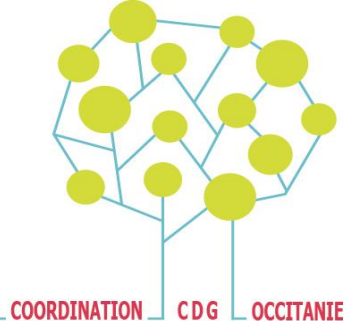




AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour 2026, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie et de la région Nouvelle Aquitaine, organise l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe spécialités bibliothèque, archives, documentation et musée.

CDG organisateur	Lieu des épreuves
Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère	Mende et ses alentours

CONDITIONS D'INSCRIPTION	
Conditions d'accès	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau. A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2027.
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026 <i>auprès du CDG de la Lozère</i>
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au 26 février 2026
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 28 mai 2026